

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le mercredi vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Présents : Mesdames Marie-Caroline CHAUDRUC, Laure CHENTRIER, Sylvie MARCHEZ et Martine ROZON, et Messieurs Jean-Philippe BONDIN, Gérard DEVOS, Jean-Michel FONTAINE, Jacky LHOMMEDÉ, Jacky MAR-CHAND, Bernard PELÉ et Olivier RIQUET

Absent excusé : Monsieur Olivier RIQUET donne pouvoir à Madame Marie-Caroline CHAUDRUC

Secrétaire de séance : Madame Martine ROZON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Maire dénombre le nombre de conseillers présents. Il constate que le quorum, posé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Bernard PELÉ, secrétaire de séance, qui l'accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 septembre 2025. Ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité es membres présents et représentés.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux sujets à l'ordre du jour « Crédit poste agent technique en remplacement maladie » et « Convention de partenariat avec les Petites Cités de Caractères – programmation musicale » ; proposition adoptée à l'unanimité.

1. Crédit poste agent technique espaces verts

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : entretien et mise en valeur des espaces verts, réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments, entretien courant des matériels et engins, manutention de matériels lors des animations locales (marché dominical, puces)...

Par ailleurs, il évoque la fin du contrat à durée déterminée de l'agent technique contractuel.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un poste pour l'emploi d'agent contractuel polyvalent des interventions techniques en milieu rural à temps non-complet (26h hebdomadaires) à compter du 1^{er} octobre 2025, pour une durée de 06 mois, pour les fonctions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire indique avoir consulté Monsieur Christian GUERINEAU, Responsable des services techniques pour obtenir son avis. Ce dernier a confirmé qu'il était favorable au retour de Monsieur Paul VINCENT et a dit qu'il avait également apprécié avec Monsieur Valentin CAPELLE, dont le contrat s'est terminé le 23 septembre dernier.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN approuve le fait de demander le point de vue de Monsieur Christian GUERINEAU.

Monsieur Bernard PELÉ confirme que Monsieur Paul VINCENT était un agent sérieux et volontaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ADOpte** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

2. Crédit poste agent technique espaces verts en remplacement d'un agent en arrêt maladie

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de remplacer un agent technique territorial actuellement en arrêt maladie.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un poste pour l'emploi d'agent contractuel polyvalent des interventions techniques en milieu rural à temps non-complet (26h hebdomadaires) à compter du 1^{er} octobre 2025, pour la durée de l'arrêt maladie de l'agent titulaire, pour les missions d'entretien et mise en valeur des espaces verts, réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments, entretien courant des matériels et engins, manutention de matériels lors des animations locales (marché dominical, puces).

S'agissant de l'absence de Monsieur Quentin LABORY, agent technique titulaire, Monsieur Gérard DEVOS rappelle que ce dernier est en arrêt jusqu'au 19 octobre.

Madame Sylvie MARCHET demande s'il est possible de prolonger Monsieur Valentin CAPELLE ?

Monsieur le Maire lui répond dans la négative dans la mesure où son contrat est déjà terminé, il faudrait créer un nouveau contrat.

Madame Laure CHENTRIER demande si la commune a déjà envisagé le recrutement d'un apprenti ?

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait demander l'avis à Monsieur Christian GUERINEAU, rappelle que c'est une grande responsabilité et du temps à passer pour le former.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN et Madame Sylvie MARCHET demandent si Monsieur Valentin CAPELLE serait intéressé pour revenir au sein de la collectivité, pour remplacer Monsieur Quentin LABORY le temps de son arrêt maladie ?

Monsieur le Maire confirme avoir vu Monsieur Valentin CAPELLE et qu'il sait déjà qu'il serait disponible pour revenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ADOpte** ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

3. Convention de partenariat avec les Petites Cités de Caractères – programmation musicale

L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire organise et coordonne un évènement du 28 novembre au 21 décembre 2025 qui aura pour titre « Petites Cités d'Anjou en Lumières ».

Seront organisées des illuminations et animations de l'ensemble des Petites Cités de Caractère® à la tombée de la nuit à la lueur des bougies, permettant la découverte et la mise en valeur du patrimoine bâti et l'organisation de moments festifs et culturels pour le grand public.

Les animations portées par les communes tourneront autour de la thématique de la Lumière et de Noël avec L'organisation de marchés de Noël, de dégustations de produits locaux, soupes et vins chauds, défilés, concerts, lecture de contes, expositions...

L'association Petites Cités de Caractère® de Maine et Loire a proposé différentes compagnies et spectacles au choix de chaque cité.

La commune de MONTSOREAU a choisi d'accueillir le spectacle « Les Lutins Steampunk » le vendredi 05 décembre 2025.

Le règlement du spectacle auprès de la compagnie est assuré par L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire qui demande une participation financière à la commune sur le montant total du spectacle.

Pour cette participation, la commune de MONTSOREAU s'engage à verser à l'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire un montant de 600 € TTC.

Pour la participation financière et les modalités d'accueil de ce spectacle une convention devra être établie entre L'association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire et la commune de MONTSOREAU.

Monsieur le Maire revient sur une délibération votée lors du dernier conseil municipal du 15 septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avait voté à la majorité (7 voix contre, 2 absentions et 1 pour) la désapprobation de la convention de l'Association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire.

Monsieur le Maire évoque la réception d'une lettre de Monsieur Jérémie GIRAUT, Président de l'Association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire, et communiquée à l'ensemble des élus dans la journée. Ainsi, il est demandé à l'équipe municipale de reconsiderer leur choix dans la mesure où il est rappelé que « adhérer au réseau Petites Cités de Caractère n'est pas un engagement unilatéral ; refuser cette année encore porterait préjudice au réseau et au travail déjà amorcé. »

Monsieur le Maire suggère donc de réexaminer la décision prise précédemment et d'accepter la programmation musicale proposée, lui-même ayant changé d'avis.

Monsieur Jacky LHOMMEDÉ déplore le chantage effectué par le réseau PCC.

Monsieur Gérard DEVOS intervient et affirme que la commune ne peut pas toujours dire non aux animations et manifestations organisées par le réseau. La municipalité est adhérente et faire partie du réseau incombe à la commune de participer.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC confirme qu'adhérer au réseau est très important pour la commune.

Monsieur Gérard DEVOS demande le nom du prestataire retenu pour le spectacle ?

Monsieur le Maire lui indique « Les Lutins Steampunk ».

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC évoque l'hébergement des artistes. Qu'est-il prévu ?

Madame Laure CHENTRIER répond qu'un hébergement ne sera pas nécessaire dans la mesure où ils effectuent plusieurs spectacles dans la journée.

Après échanges, les élus décident donc de revoir leur décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- APPROUVE** la convention présentée et jointe avec l'Association des Petites Cités de Caractère de Maine-et-Loire.

Questions diverses

- Bilan de la Grande Remontée et aménagements pour les mariniers
Madame Marie-Caroline CHAUDRUC indique qu'à la suite de manifestation organisée par Mission Val-de-Loire du 09 au 11 septembre, des mariniers l'ont interpellée pour lui signifier qu'il manquait des anneaux d'amarrage le long de la cale et qu'il serait judicieux de contacter les services de la navigation pour procéder à l'enlèvement de la jussie.

Monsieur Gérard DEVOS souligne l'idée de contacter la DDT Fluviale.

Monsieur Bernard PELÉ répond que lesdits services ne voudront jamais se déplacer pour effectuer le nettoyage de cette plante invasive.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN indique avoir également été interpellé par des bateliers pour les anneaux et précise leur installation en début de cale, au niveau des petites marches de l'ancienne plage.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC annonce par ailleurs que Monsieur Victor LAFOURCADE, propriétaire d'un bateau, souhaiterait qu'une réunion entre bateliers et la commune soit organisée pour émettre les besoins de chacun.

Monsieur Gérard DEVOS suggère que les bateliers interviennent également autour de leur bateau pour nettoyer la jussie.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN dit que le rassemblement de bateliers s'est formé depuis la flottille lors du passage de la flamme olympique l'année dernière.

Monsieur Jacky MARCHAND resté étonné des demandes des bateliers, indique qu'il les voit pourtant très souvent et qu'aucun ne lui a émis de demande particulière.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande quelle commission communale pourrait organiser ladite rencontre.

Monsieur le Maire lui répond la commission tourisme dont Monsieur Gérard DEVOS en est le Président.

- Projet de série documentaire France 3 – Appel à contributions

Monsieur le Maire revient sur le mail envoyé à l'ensemble de l'équipe portant sur un projet de série documentaire, porté par le label Plus Beaux Villages de France.

Ainsi, la chaîne France 3 a indiqué rechercher des initiatives sur les thèmes suivants :

- Restauration du patrimoine
- Organisation d'une grande fête traditionnelle ou historique
- Création d'une fanfare, chorale, troupe de théâtre...
- Ouverture ou relance d'un commerce, cabinet médical, lieu culturel...
- ... Ou tout autre initiative collective ou individuelle qui redonne vie au village

16 projets de ce type feront l'objet d'un tournage, dans des villages différents; chaque épisode de la série sera d'une durée de 52 minutes.

Les élus proposent de répondre au questionnaire en ligne et d'y indiquer la manifestation des Puces de Montsoreau ; rassemblement de professionnels brocanteurs et marché réputé sur le territoire.

Monsieur Gérard DEVOS souligne qu'il faudra ainsi rappeler l'origine de ce marché et évoque la pose d'une plaque commémorative sur les quais.

- Accès aux sanitaires du foyer socio-culturel le jour des puces

Monsieur Bernard PELÉ indique avoir été interpellé par des brocanteurs le dimanche 14 septembre dernier à la suite d'un tract leur annonçant l'interdiction d'utiliser les sanitaires du foyer socio-culturel le jour des puces ; ceux-ci étant réservés par les professionnels de l'Association Le Plus des Puces et leurs clients.

Monsieur Jacky MARCHAND signale que ladite Association paie la location du foyer, ils sont responsables ; c'est inscrit dans le règlement du foyer. Il comprend et approuve le refus du Président de l'Association.

Monsieur Bernard PELÉ souhaite qu'une réunion de commission Puces soit organisée pour qu'il y ait discussion entre les représentants des brocanteurs et le Président de l'Association. Monsieur le Maire affirme bien connaître tous les brocanteurs, qu'ils comprendront, et précise qu'il y a des sanitaires à l'extérieur du foyer.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC dit qu'il y a un intérêt commun à se mettre d'accord.

Monsieur Bernard PELÉ fait savoir qu'il faut trouver un bon médiateur dans cette situation.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN approuve qu'il est judicieux d'organiser une réunion de commission Puces.

- Octobre rose

Madame Laure CHENTRIER informe aux élus qu'il est important que la commune manifeste un intérêt à défendre la cause et exprime son soutien aux personnes malades et chercheurs à l'occasion d'octobre rose.

Ainsi, elle soumet l'idée d'apposer une banderole au niveau du giratoire du Pont, en entrée de village et de pavoiser les bateaux avec des guirlandes de fanions ; et pourquoi pas en 2026 accrocher des autocollants sur les kakemonos de la commune.

Monsieur Gérard DEVOS informe qu'il a installé des fanions roses en façade de la mairie dans l'après-midi, avec l'aide d'Axelle.

La proposition est retenue par les élus, la commande sera passée dans les prochains jours.

- Mise à disposition des kakemonos communaux de la commune

Monsieur Jean-Philippe BONDIN rappelle que les kakemonos qui avaient été commandés par la commune à l'occasion du passage de la flamme olympique, sont à la disposition de toutes

les associations communales, pour leurs manifestations. Il rappelle qu'ils avaient été achetés à la Société Duo Plastification Impression de Distré et dit que les dimensions des stickers à prévoir pour y être collés sont 66cm de largeur sur 75cm de haut.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC dit qu'il serait judicieux de rappeler l'information aux associations.

Monsieur Gérard DEVOS demande alors qui paierait l'installation et la fourniture des stickers ?

Monsieur Jean-Philippe BONDIN répond que les associations auraient à charge de payer les stickers et la location de la nacelle ; les agents techniques habilités pourraient peut-être effectuer la pose.

Monsieur Jacky MARCHAND précise que la location de la nacelle est d'environ 250 €.

Monsieur Bernard PELÉ souligne que toutes les associations ne peuvent pas se permettre une telle dépense.

Madame Laure CHENTRIER demande s'il est facile de décoller les stickers ?

Monsieur Bernard PELÉ répond que les agents ont le matériel et les produits nécessaires.

Madame Marie-Caroline CHAUDRUC propose que le secrétariat de mairie tienne un planning de réservation des kakemonos pour les réservations.

Monsieur Gérard DEVOS ajoute que la commune pourrait en profiter l'année prochaine pour octobre rose.

- Agenda

Monsieur le Maire informe les élus que le Directeur de l'Ecole Alexandre Dumas, Monsieur Wilfried MOENS, est revenu.

Il informe qu'une réunion de chantier est organisée tous les mardis à 14h sur site, en présence de l'Agglo de Saumur et la Société Humbert.

Enfin, il demande à Madame Marie-Caroline CHAUDRUC si elle peut se rendre disponible pour assister à la réunion du Syndicat de la Côte le jeudi 16 octobre prochain, dans la mesure où il s'est engagé auprès de personnes à les conduire pour assister au repas de remerciements des bénévoles d'Anjou Vélo Vintage. Monsieur Gérard DEVOS étant également absent pour les mêmes raisons, il s'arrangera avec Monsieur Olivier RIQUET pour lui remettre son pouvoir.

- Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 13 octobre 2025 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Martine ROZON

Jacky MARCHAND

